



Section Interrégionale UNSA Douanes de LILLE

Dunkerque - Lille - Picardie

Comité Technique Spécial Direction de LILLE

séance du vendredi 1er juillet 2016 :

Un pas de plus vers l'abîme où nous entraîne le PSD !



Ce vendredi 1er juillet 2016 à la Direction Interrégionale de Lille, s'est tenu le CTSD reconvoqué, suite au boycott de la séance initiale du 17 juin par l'intersyndicale CFDT – CGT – UNSA – USD-FO, qui avait tenu une fois encore à montrer son opposition au PSD. En effet, le thème central de ce comité technique est l'application de la mesure 11 au sein de notre Direction Interrégionale, à savoir la centralisation comptable.

1er point : La centralisation comptable

Pour le Directeur Interrégional (DI), il s'agit d'une mesure globale de resserrement du réseau comptable qui se traduira par la fermeture des Recettes Régionales (RR) de Lille et d'Amiens, et la transformation de la RR de Dunkerque en Recette Interrégionale (RI).

M. MEUNIER se dit conscient, avec ses collaborateurs, des problématiques métiers et humaines que cela engendre, tout en indiquant que le temps vers la mise en application est court :

- **basculement effectif le 1er avril 2017 pour Lille ;**
- **le 1er novembre pour Amiens, chacune après un travail de préparation sur les deux mois précédents.**



D'un point de vue métier, il explique qu'une mission d'expertise a été constituée et qu'elle s'est rendue dans les trois RR pour étudier les bonnes pratiques, ce qui pouvait être amélioré et établir un état des lieux.

Les agents ont également été invités à se projeter sur leur avenir. Cette mission a remis un rapport qui a estimé la charge de travail de chacune des RR sur des critères dits « objectifs » (mais lesquels ?) et qui s'est interrogé sur la manière de construire sur un site unique de gestion comptable pour toute l'interrégion.

Il en résulte une nouvelle organisation (à découvrir en annexe), qui sera dupliquée au niveau national. Le DI a noté que l'idée d'un correspondant RI au niveau des directions régionales n'a pas été retenue par la DG.

Pour l'UNSA, le constat est sans équivoque : ces obscurs critères mesurant la charge de travail ont permis à la DG de fixer une enveloppe d'emploi limitée à 28 agents, alors que les trois RR en comptabilisent actuellement 49 !

Là encore les beaux discours administratifs n'y changeront rien ; cette réforme vise avant tout chose à restituer de l'emploi douanier !

C'est d'ailleurs inquiétant lorsque l'on sait que, malgré le récent travail visant à clore les anciens dossiers, le flux contentieux se poursuit et qu'il prendra très certainement de l'ampleur avec l'arrivée de renfort d'agents SURV. Soulignons que les trois RR gèrent déjà 2 582 dossiers contentieux !

Pour ce qui est de la gestion des marchandises saisie, le DI signale qu'elle sera supportée par les Pôle d'Orientation des Contrôles (POC) des DR.

À ce sujet, la direction d'Amiens a pris de l'avance. Quant aux autres POC, leur effectif sera donc automatiquement augmenté.

Ce transfert de la gestion des marchandises saisie n'est pas sans soulever un problème de responsabilité. En effet, les marchandises saisies ne sont pas de la responsabilité du directeur régional, mais du receveur régional. M. MEUNIER rétorque que l'administration est en train de réécrire des instructions sur la structure de la responsabilité, basée sur une distinction entre celle qui est administrative et celle qui est comptable, le tout étant de savoir où se situera le basculement entre ces deux centres de responsabilités.

En outre, les agents concernés sortiront du périmètre indemnitaire de la RR et se verront alors appliquer la garantie de rémunération. Une grande consolation ! (sic)

Tour de passe-passe ou magie noire ?

Pour l'UNSA, on pointe ici les magnifiques paradoxes de l'administration !

D'une part, elle provoque une réforme pour abattre des ER, puis elle se rend compte qu'il faut en créer d'autres ailleurs, le cas échéant au POC. **Nous réclamons alors que ces postes créés ne soient pas prélevés dans d'autres services AG-OP/CO qui sont déjà rognés jusqu'à l'os ! La DG doit instaurer des créations d'emplois !**

D'autre part, elle sait ici réécrire sans problème des textes qui représentent tout de même une importante responsabilité ; chose qu'elle ne semble pas être en mesure de faire pour l'anonymat des procédures ! **La preuve qu'elle se moque des agents ?**



D'autre part, la création de la RI va nécessiter le recrutement et la formation de 11 agents, ce qui paraît bien compliqué quand on sait qu'il faut plusieurs mois pour être bien formé à ces postes comptables. M. MEUNIER et son Chef de BOP/GRH comptent sur les agents qui pourraient suivre leur poste (Très peu !), sur le 2nd tour des mutations en B (Attention aux radiations !), sur les sorties de stage en mars prochain (Agents inexpérimentés !) et sur les Paris spé qui se forment actuellement en travaillant au sein de la RR de Lille.

Il est rappelé au DI, qu'il faut 18 mois pour former un technicien comptable, et ce quel que soit le poste. Avec ces fermetures, l'administration va donc perdre des agents spécialisés qui refuseront (à juste titre) de suivre leur emploi. **L'application du PSD en vient toujours à désorganiser la Douane, à broyer du capital humain et à désorienter les opérateurs.**

M. MEUNIER explique quant à lui qu'il s'attache à donner un maximum de lisibilité aux agents des RR, même si certains n'ont pas encore arrêté leur choix. Dans le cadre des accords de Montreuil qui prévoient un maintien à la résidence pendant deux ans après que la fermeture d'un service soit actée en CT, il promet que si au bout de ce laps de temps, un agent désire aller à la RI, il pourra toujours s'y rendre et bénéficier des mesures d'accompagnement social.

Concernant les futurs locaux, le DR de Dunkerque expose les aménagements prévus. Les agents seront installés dans les bureaux de la DR, qui nécessiteront quelques travaux réalisés par la BHR au cours du 2nd semestre 2016. Pour les archives, il y a deux solutions toujours à l'étude, soit au sous-sol, soit au 2^e étage de la DR.



Le DI a conclu ses interventions en affirmant que la responsabilité de ce basculement organisationnel incombe à l'administration centrale, lui se chargeant de sécuriser le processus, tandis que la DG a encore neuf mois pour effectuer le travail réglementaire et technique. Il a aussi rappelé que la politique de l'Etat est de réduire les dépenses, notamment le poste du traitement des fonctionnaires, afin d'assurer les recettes avec un nombre d'emplois de plus en plus réduit pour tendre vers l'optimisation.

A l'UNSA, nous avons bien analysé ainsi la politique salariale menée par l'Etat employeur depuis plusieurs années. Sauf que nos hauts dirigeants, dans leurs sphères stratosphériques et donc très éloignées des réalités, n'ont pas conscience (quoi que ?) qu'ils sont en train de compresser l'incompressible !

Il serait certainement plus « rentable » de se donner les moyens de mieux collecter les recettes fiscales tout en préservant les moyens de contrôles et donc l'emploi douanier. La courbe du chômage apprécierait certainement, elle aussi !

Vient enfin le moment des votes :

- sur la fermeture de la RR de Lille, tous les syndicats (CGT, CFDT, USD-FO, UNSA) votent **CONTRE** ;
- Sur la fermeture de la RR d'Amiens, vote unanime **CONTRE** également pour la parité syndicale ;
- sur la fermeture de la RR de Dunkerque et la création de la RI à Dunkerque, l'ensemble des syndicats, en raison de la formulation inappropriée de la question, **refuse de participer au vote**, car il s'agit exactement de la transformation de la RR de Dunkerque en RI.

2ème point : Modification des horaires d'accueil au CISD

Le DI rappelle les mesures antérieures concernant le CISD : la mise en place d'une pointeuse et l'accès au restaurant administratif. Reste donc les horaires de travail. Il est proposé de fixer l'accueil téléphonique et physique à 8h30 au lieu de 8h pour le premier et 8h30 pour le second.



Cette nouvelle mesure ne doit engendrer aucune modification majeure du rythme de travail des agents, puisqu'ils pourront toujours commencer à travailler à 8h ou 8h30 selon leur souhait. Le comité se prononce « **POUR** » à l'unanimité.

Concernant le besoin d'un informaticien au CISD, le poste a été proposé à la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) et il y a pour l'instant trois candidats, dont — ce qui prêterait à sourire — un douanier !

3ème point : Information sur le CODT

À la rentrée de septembre, le périmètre de compétence du CODT (Centre Opérationnel Douanier Terrestre) de Lille va être étendu aux agents de l'interrégion de Rouen pour le jour, sachant qu'il gère déjà les nuits. La compétence du CLI de Rouen se concentra donc sur la partie aéro-maritime. Comme son nom l'indique, le CODT ne traite que la partie terrestre.

De fait, les effectifs du CODT passeront de 20 à 22 agents l'année prochaine, avec la création de deux emplois.

Pour l'instant, le CODT n'est équipé que des moyens techniques d'un CLI. Afin d'être totalement opérationnel, son aménagement en tant que CODT se fera à partir de la fin d'année. Quant à celui des unités, il se fera au fur et à mesure des crédits libérés avec l'espoir d'une finalisation à la fin de l'année 2017. Un TSI devrait se rendre dès septembre prochain dans les unités afin d'étudier les équipements à apporter.

Il est également prévu d'intégrer la Bretagne dans le périmètre d'intervention du CODT lillois, mais pas avant que ce service ne soit totalement équipé.

4ème point : Questions diverses

Les fusions de brigades : engagée pour la brigade d'Halluin et de celle de Lille. Les mesures d'accompagnement social s'appliqueront évidemment sous réserve de la distance domicile travail. Il est prévu, dans la future grande unité d'Halluin-Reckem, d'y mettre à sa tête un IR 1.

Quant à la fusion entre Baisieux et Lesquin, elle se fera en fonction de la révision de l'arrêté du 20 avril 1998 portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international.

La question des déplacements dans le cadre des formations, notamment à La Rochelle, qui induit un temps de trajet élevé, a été posé. Une réponse devrait bientôt être apportée.

Concernant la formation CAMARI (Scanner), une liste de candidats a été transmise au CSRH. Il a d'ailleurs été évoqué le fait que la prime de spécialité n'avait pas été relevé depuis longtemps.

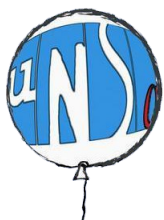
Pour ce qui est de l'armement des agents, côté britannique, à Cheriton, le DI informe que la DG a donné son accord et que l'installation d'une armoire forte se chiffre à 5 000 €. En revanche, on attend toujours l'accord des autorités françaises et anglaises.

À la brigade d'Arras, des 13 agents (hiérarchie incluse), il n'en reste plus que 7 opérationnels à cause de nombreux accidents de service. Aussi pour l'expérimentation du HK (nouvelle arme longue), le DI propose de ne plus faire qu'une seule escouade en attendant le retour des agents arrêtés.

Le DR de Lille, M. LORENZO, a émis une note sur la domiciliation des gros opérateurs en boisson non alcoolique (BNA) sur le Bureau Fiscalité Contribution Indirectes (BFCI) de Lille, suivant une idée de la DG.

Ne s'agirait-il pas d'une énième mesure de centralisation très à la mode, à l'instar de ce qui se fait en dédouanement, qui confierait cette fois au BFCI de Lille la gestion et le pilotage des contrôles sur les gros opérateurs dans ce domaine ?

Cependant, il n'est pas certain que ces opérateurs acceptent d'avoir leur bureau gestionnaire à Lille.



En conclusion, ce comité technique avait pour principal objectif de nous présenter le futur réseau comptable de la DI. On sent un DI qui compose avec une situation qu'il n'a pas choisie. Ce qui est dommage, c'est qu'il ne puisse pas reprendre le dossier depuis le début !

Pour l'UNSA, la centralisation du réseau comptable est avant tout une nouvelle régression du service public, qui rend un peu plus inaccessible encore le cautionnement aux petites entreprises et le paiement direct aux usagers.

En interne, il éloigne davantage encore les services comptables des bureaux et brigades et va surtout créer des cadences infernales pour le contentieux. Et le comble pour notre interrégion étant de centraliser physiquement ces services en dehors du siège de la DI !

Autant d'éléments qui nous ont conduits à nous positionner contre ce projet destructurant. Néanmoins, nous assumerons notre devoir d'accompagnement envers les agents qui n'ont pas choisi de subir ce chambardement.